

CONTRAT DE PARTENARIAT - MARCHÉ HORS UE

Code Liberté — Partenaire Revendeur Hors UE

L'ÉDITEUR / ANNONCEUR

Société

Code Liberte Ltd

Forme juridique

Limited Company (Ltd) — Droit bulgare

Numéro TVA

BG VAT BG208643307

Adresse siège

Kapitan Raycho Nikolov 56 str, Grand Trade and Administrative Centre, Floor 2, Office 2-19 4000 Plovdiv — Bulgarie

Dirigeante

Ornella Lebigre

Email

ornella.dvl@icloud.com

Lien de paiement

Lien Beacons dédié fourni par l'Éditeur

LE PARTENAIRE

Nom / Prénom

Identifiant Skool

Email

Province / Territoire

Statut

Particulier Professionnel / Entreprise

Si entreprise

Nom / Numéro d'enregistrement : _____

Plateforme de vente

Stan Store Systeme.io Autre : _____

Le présent contrat de partenariat (ci-après « le Contrat ») est conclu entre la société Code Liberte Ltd, représentée par Ornella Lebigre (ci-après « l'Éditeur »), et la personne physique ou morale résidant (METTRE PAYS DE RÉSIDENCE FISCALE) identifiée ci-dessus (ci-après « le Partenaire »). Le Partenaire reconnaît avoir acheté la formation Code Liberté et en avoir accepté les Conditions Générales de Vente. En activant son statut de Partenaire via le formulaire dédié, le Partenaire accepte pleinement et sans réserve les termes du présent Contrat. Cette activation constitue une signature électronique au sens des articles 1366 et suivants du Code civil français.

Article 1 — Objet du contrat

Le présent Contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Partenaire est autorisé à commercialiser et revendre la formation digitale « Code Liberté » auprès d'une clientèle internationale, en son nom propre et pour son propre compte, en contrepartie du versement d'une redevance à l'Éditeur sur chaque vente réalisée.

Le Partenaire agit en qualité de revendeur indépendant. Il encaisse directement le paiement de ses clients via sa propre plateforme de vente, puis reverse à l'Éditeur la redevance définie à l'Article 4 du présent Contrat, via le lien de paiement Beacons fourni par l'Éditeur. Le présent Contrat est distinct du contrat d'achat de la formation et régit exclusivement la relation commerciale de partenariat entre l'Éditeur et le Partenaire.

Article 2 — Indépendance des parties — Absence de lien de subordination

Le Partenaire agit en qualité de partenaire commercial indépendant. Le présent Contrat ne crée entre les parties aucun lien de subordination, de mandat, d'association, de société en participation, de franchise, de contrat de travail, ni aucun statut d'agent commercial.

Le Partenaire n'est pas habilité à représenter l'Éditeur, à prendre des engagements en son nom ni à agir pour son compte. Il commercialise la formation en son propre nom et sous sa propre responsabilité. Le Partenaire supporte seul les risques économiques de son activité. Il ne bénéficie d'aucune garantie de revenus, de clientèle, de chiffre d'affaires ou de résultats de la part de l'Éditeur. Le Partenaire organise librement son activité commerciale, ses méthodes et ses outils, sous réserve du respect des obligations du présent Contrat.

Non-exclusivité territoriale : Le présent Contrat est non exclusif. L'Éditeur se réserve le droit de conclure des partenariats similaires avec d'autres partenaires internationaux ou dans tout autre pays, sans qu'il en résulte de droit à indemnisation pour le Partenaire.

Article 3 — Prix de vente et devise

Prix de vente recommandé : Le Partenaire s'engage à commercialiser la formation Code Liberté au prix recommandé de **497,00 euros minimum** ou à son équivalent en dollars canadiens, soit **760,00 CAD minimum**. Le Partenaire s'engage à respecter une cohérence tarifaire avec le positionnement du produit. Toute déviation tarifaire significative doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de l'Éditeur. Le partenaire peut ajouter ses propres produits dans un pack comprenant la formation Code liberté à condition que le prix du pack soit égal ou supérieur à 497€.

La redevance due à l'Éditeur reste calculée en euros (99,40 euros) quelle que soit la devise d'encaissement du Partenaire. Peu importe le prix de vente du partenaire.

Remises et promotions : Toute remise, promotion ou offre groupée en dessous de 497€ doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de l'Éditeur. Une déviation tarifaire non autorisée constitue une faute grave pouvant entraîner la résiliation immédiate du présent Contrat.

Article 4 — Redevance — Modalités de calcul et de versement

Montant de la redevance : Pour chaque vente réalisée, le Partenaire reversera à l'Éditeur une redevance fixe de **99,40 € TTC**, représentant 20 % du prix de vente de 497,00 €.

Modalité de versement : La redevance est due et payable sous sept jours ouvrés après chaque vente, via le **lien de paiement Beacons dédié** fourni par l'Éditeur au Partenaire. Le paiement s'effectue par carte bancaire via Stripe. Le Partenaire s'engage à effectuer le versement dans un délai maximum de **7 jours ouvrés** suivant l'encaissement du paiement de son client.

Frais de transaction Stripe : Les frais de transaction Stripe applicables au versement de la redevance sont à la charge du Partenaire.

Redevance due après encaissement effectif : La redevance est exigible uniquement après encaissement effectif et confirmé du paiement du client final par le Partenaire. En cas de paiement en plusieurs fois par le client, la redevance correspondante est versée à l'Éditeur au fur et à mesure des encaissements réels.

Défaut de versement : En cas de non-versement de la redevance dans le délai imparti, l'Éditeur adressera une mise en demeure par email au Partenaire. En l'absence de régularisation dans un délai de 5 jours ouvrés, l'Éditeur se réserve le droit de suspendre l'accès du client concerné à la plateforme Skool, sans que cela ouvre droit à indemnisation pour le Partenaire ou le client final, et sans préjudice de tout autre recours. Des pénalités de retard au taux légal français en vigueur pourront être appliquées.

Justificatif de vente : L'Éditeur se réserve le droit de demander au Partenaire tout justificatif de vente (facture client, preuve de paiement, confirmation de commande, email client) afin de vérifier la réalité des ventes déclarées. Le Partenaire s'engage à fournir ces justificatifs dans un délai de 5 jours ouvrés suivant la demande. Tout refus peut entraîner la suspension du versement de la redevance correspondante.

Droit d'audit : L'Éditeur se réserve le droit d'effectuer tout audit raisonnable des ventes réalisées par le Partenaire afin de vérifier le respect du présent Contrat, notamment la cohérence entre les ventes déclarées et les redevances versées. Le Partenaire s'engage à coopérer de bonne foi à tout audit et à fournir les informations nécessaires dans un délai de 5 jours ouvrés.

Ventes non éligibles : Ne donnent lieu à aucune obligation de redevance : les ventes annulées ou remboursées avant le délai des 7 jours ouvrés suivant le paiement, sous réserve des conditions de l'Article 6.

Article 5 — Processus opérationnel — Onboarding des clients

Le Partenaire s'engage à respecter scrupuleusement le processus suivant pour chaque vente réalisée :

Étape 1 — Vente : Le Partenaire commercialise la formation Code Liberté auprès de son client via sa propre plateforme de vente (Stan Store, Systeme.io ou Beacons) au prix de 497,00 € / 760,00 CAD minimum et encaisse le paiement.

Étape 2 — Versement de la redevance : Dans les 7 jours ouvrés suivant l'encaissement, le Partenaire effectue le versement de 99,40 € à l'Éditeur via le lien de paiement Beacons dédié.

Étape 3 — Transmission du guide de bienvenue : Le Partenaire transmet à son client le **Guide de Bienvenue Code Liberté** fourni par l'Éditeur. Ce guide contient les instructions d'accès à la plateforme Skool, les règles de la communauté et les informations nécessaires à la prise en main de la formation. Le Partenaire ne peut ni modifier ni altérer le contenu de ce guide.

Étape 4 — Renseignement de l'identifiant client : Le Partenaire communique à l'Éditeur l'identifiant Skool de son client via le formulaire dédié. Cette communication est obligatoire et conditionne l'acceptation du client sur la plateforme.

Étape 5 — Acceptation sur la plateforme : L'Éditeur procède à l'acceptation du client sur la plateforme Skool instantanément et se réserve le droit de procéder à une vérification après réception de l'identifiant et confirmation du versement de la redevance. L'Éditeur se réserve le droit de refuser l'accès à tout client dont le comportement serait contraire aux règles de la communauté.

Statut du client final : Le client final contracte exclusivement avec le Partenaire pour l'achat de la formation et le paiement du prix. Il contracte exclusivement avec l'Éditeur pour l'accès à la plateforme Skool. L'Éditeur n'est pas partie au contrat de vente conclu entre le Partenaire et son client. Le Partenaire est seul responsable de la relation commerciale avec son client, de la qualité de sa communication de vente et du respect du processus ci-dessus. L'Éditeur ne saurait être tenu responsable de tout litige survenant entre le Partenaire et son client.

Article 6 — Remboursements

Principe : En cas de demande de remboursement d'un client final, le Partenaire est le premier interlocuteur de son client et gère la demande en première ligne, puisqu'il a encaissé directement le paiement.

Remboursement de la redevance par l'Éditeur : Lorsqu'un remboursement est accordé au client final, l'Éditeur remboursera au Partenaire la redevance de 99,40 € diminuée des frais de transaction Stripe effectivement supportés par l'Éditeur lors du versement initial. Le montant net remboursé sera communiqué au Partenaire par email.

Délai de remboursement : Le remboursement de la redevance par l'Éditeur interviendra dans un délai de 14 jours suivant la confirmation écrite du remboursement accordé au client final.

Accès à la plateforme : Dès confirmation du remboursement, l'accès du client concerné à la plateforme Skool sera révoqué par l'Éditeur.

Abus : En cas d'abus manifeste ou de tentative de fraude au remboursement de la part du Partenaire ou de ses clients, l'Éditeur se réserve le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat.

Article 7 — Obligations du Partenaire

7.1 — Obligations générales :

Le Partenaire s'engage à commercialiser la formation Code Liberté de manière honnête, transparente et conforme à la réglementation locale en vigueur (notamment la Loi sur la protection du consommateur applicable dans sa province, la Loi canadienne anti-pourriel — LCAP, et les règles de la compétition loyale encadrées par la Loi sur la concurrence).

7.2 — Interdictions absolues :

Il est strictement interdit au Partenaire de :

- Modifier le prix de vente de la formation sans accord écrit de l'Éditeur ;
- Faire de fausses déclarations sur le contenu, la valeur ou les résultats de la formation Code Liberté ;
- Garantir ou laisser entendre des revenus précis, garantis ou systématiques à de potentiels acheteurs ;
- Présenter le partenariat comme un système garanti d'enrichissement rapide, un placement financier ou un système pyramidal ;
- Utiliser des méthodes de spam, démarchage abusif ou pratiques commerciales trompeuses ou agressives ;
- Modifier, altérer ou détourner le Guide de Bienvenue ou tout autre support fourni par l'Éditeur ;
- Reproduire ou exploiter les contenus, visuels ou marques de Code Liberté sans autorisation écrite préalable.

7.3 — Mention obligatoire :

Conformément aux obligations de transparence en matière de marketing au Canada, le Partenaire doit mentionner clairement dans toutes ses communications promotionnelles qu'il agit en tant que revendeur indépendant de la formation Code Liberté. Il ne peut se présenter comme représentant officiel, employé ou porte-parole de Code Liberte Ltd.

7.4 — Atteinte à l'image :

Le Partenaire s'engage à ne pas porter atteinte à l'image ou à la réputation de Code Liberté, y compris en dehors de ses communications promotionnelles (réseaux sociaux personnels, prises de parole publiques, etc.).

Article 8 — Guide de Bienvenue et supports fournis par l'Éditeur

L'Éditeur fournit au Partenaire un **Guide de Bienvenue Code Liberté** destiné à être transmis aux clients du Partenaire. Ce guide contient les instructions d'accès à la plateforme Skool, les règles de la communauté et les informations essentielles à la prise en main de la formation. Le Guide de Bienvenue et tous les supports fournis par l'Éditeur restent la propriété exclusive de Code Liberte Ltd et sont protégés par le droit d'auteur. Le Partenaire dispose d'un droit d'usage limité et non transférable sur ces supports, dans le seul but d'onboarder ses clients. Le Partenaire peut le modifier et le diffuser publiquement et l'exploiter commercialement.

L'Éditeur se réserve le droit de modifier le Guide de Bienvenue et les supports à tout moment. Le Partenaire sera informé de toute mise à jour et devra utiliser la version la plus récente fournie.

Article 9 — Obligations fiscales et réglementaires du Partenaire

Le Partenaire est seul responsable de l'ensemble de ses obligations déclaratives, fiscales, sociales et administratives liées à son activité de revente et aux revenus perçus dans le cadre du présent Contrat, conformément à la législation canadienne applicable dans sa province ou territoire de résidence.

À titre indicatif :

- Les revenus générés par la revente de la formation constituent des revenus d'entreprise ou des revenus d'emploi indépendant imposables au Canada, à déclarer à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et à l'agence fiscale provinciale compétente ;
- Selon le volume d'activité, le Partenaire peut être tenu de s'inscrire aux taxes de vente (TPS/TVH et TVQ selon la province) ;
- Une activité commerciale régulière peut nécessiter l'immatriculation auprès des autorités provinciales compétentes.

Le Partenaire est seul responsable de la collecte et du reversement des taxes applicables à ses ventes (TPS, TVH, TVQ ou toute autre taxe provinciale), ainsi que de leur déclaration auprès des autorités fiscales compétentes. L'Éditeur ne saurait être tenu responsable de tout manquement du Partenaire à ses obligations fiscales canadiennes. Le Partenaire est invité à se rapprocher d'un comptable ou d'un conseiller juridique canadien compétent.

Article 10 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus de la formation Code Liberté (vidéos, textes, méthodes, supports pédagogiques, visuels, noms, logos) restent la propriété exclusive de Code Liberte Ltd et sont protégés par le droit d'auteur international. Le Partenaire bénéficie d'un droit d'usage limité sur le nom « Code Liberté » et les supports officiels fournis par l'Éditeur, dans le seul but de commercialiser la formation dans le cadre du présent Contrat. Sont expressément interdits sans autorisation écrite préalable : la modification des supports officiels ; la création de contenus se présentant comme officiellement émis par Code Liberté ; l'exploitation des contenus pédagogiques à d'autres fins que la revente encadrée par le présent Contrat. À la résiliation du Contrat, tous les droits d'usage concédés au Partenaire cessent immédiatement.

Article 11 — Durée et résiliation

Durée : Le présent Contrat prend effet à compter de sa signature et est conclu pour une durée indéterminée.

Résiliation par le Partenaire : Le Partenaire peut résilier le Contrat à tout moment par email à support@codeliberte.com. Les redevances dues jusqu'à la date effective de résiliation restent exigibles.

Résiliation par l'Éditeur : L'Éditeur peut résilier le Contrat avec effet immédiat après notification par email en cas de :

- Non-versement de la redevance dans les délais impartis après mise en demeure ;
- Violation des obligations de l'Article 7 (fausses déclarations, modification du prix, pratiques trompeuses) ;
- Comportement portant atteinte à l'image ou aux intérêts de Code Liberté, y compris hors communications promotionnelles ;
- Fraude, tentative de fraude ou comportement contraire à la loi.

Effets de la résiliation : À compter de la résiliation, le Partenaire cesse immédiatement toute activité de commercialisation de la formation Code Liberté, retire tous ses supports promotionnels dans un délai de 7 jours et cesse tout usage des supports et droits concédés par l'Éditeur. Les redevances dues restent exigibles. En cas de résiliation pour faute grave dûment caractérisée, les redevances non encore versées peuvent être retenues à titre de compensation.

Article 12 — Responsabilité

L'Éditeur s'engage à fournir au Partenaire les outils nécessaires à l'exercice de son activité (lien de paiement Beacons, Guide de Bienvenue, accès Skool pour les clients) et à traiter les demandes d'acceptation dans des délais raisonnables.

L'Éditeur ne saurait être tenu responsable des actes, communications ou engagements pris par le Partenaire dans le cadre de son activité commerciale. Le Partenaire assume seule la responsabilité de ses communications et de leur conformité avec la loi canadienne applicable.

L'Éditeur ne garantit pas un niveau de ventes ou de revenus au Partenaire. Les résultats dépendent exclusivement de l'activité et des efforts du Partenaire. En aucun cas la responsabilité de l'Éditeur ne pourra excéder le montant total des redevances effectivement versées par le Partenaire au titre du présent Contrat. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde, de dol ou de violation d'une obligation légale impérative.

Article 13 — Confidentialité

Le Partenaire s'engage à traiter comme confidentielles toutes les informations relatives aux conditions commerciales du présent Contrat (montant de la redevance, processus opérationnel, données internes de Code Liberté) dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de ce partenariat. Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du Contrat et pendant une période de 2 ans suivant sa résiliation.

Article 14 — Protection des données personnelles

Dans le cadre du présent Contrat, l'Éditeur collecte et traite les données personnelles du Partenaire (nom, prénom, email, identifiant Skool, province de résidence) aux fins de gestion du partenariat, conformément au RGPD (Règlement UE 2016/679) applicable à Code Liberte Ltd. Les données des clients finaux communiquées par le Partenaire à l'Éditeur (identifiant Skool) sont traitées dans le seul but de gérer leur accès à la plateforme de formation. Le Partenaire garantit avoir obtenu le consentement de ses clients pour cette transmission de données. Le Partenaire, en tant que responsable de traitement pour sa propre activité commerciale, est tenu de respecter la locale en vigueur applicable en matière de protection des données personnelles. Le Partenaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant support@codeliberte.com.

Article 15 — Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Contrat est soumis au droit français pour son interprétation et son exécution. Cette application du droit français ne prive pas le Partenaire des dispositions impératives de la législation locale lorsque celles-ci sont plus protectrices. Tout litige relatif au présent Contrat fera l'objet d'une tentative de résolution amiable préalable par email entre les parties. En l'absence d'accord dans un délai de 60 jours, les parties pourront saisir les juridictions compétentes. Les parties reconnaissent que le présent Contrat est conclu à distance et que les communications électroniques (email, formulaire en ligne) constituent des modes de preuve valables pour l'exécution du Contrat.

Article 16 — Dispositions diverses

Intégralité du contrat : Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant le partenariat de revente au Canada. Il annule et remplace tout accord antérieur portant sur le même objet.

Modification : L'Éditeur se réserve le droit de modifier les termes du présent Contrat avec un préavis de 30 jours par email. Aucune modification ne s'applique aux redevances déjà générées avant son entrée en vigueur. L'absence de résiliation dans le délai imparti vaut acceptation tacite.

Divisibilité : Si une clause est déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses restent pleinement en vigueur.

Non-renonciation : Le fait pour l'Éditeur de ne pas se prévaloir d'une violation ne constitue pas une renonciation à se prévaloir de violations ultérieures.

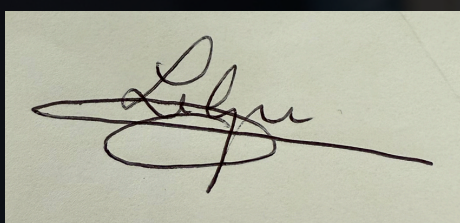
Date d'entrée en vigueur : 1er mai 2026.

ACCEPTATION DU CONTRAT

En activant son statut de Partenaire via le formulaire dédié fourni par l'Éditeur, le Partenaire reconnaît avoir lu, compris et accepté l'intégralité des termes du présent Contrat de Partenariat, ainsi que les Conditions Générales de Vente de Code Liberté auxquelles il fait référence. Cette activation constitue une signature électronique au sens des articles 1366 et suivants du Code civil français.

POUR L'ÉDITEUR

Code Liberte Ltd
Ornella Lebigre
support@codeliberte.com
4000 Plovdiv — Bulgarie



POUR LE PARTENAIRE

Nom / Prénom : _____

Email : _____

Province : _____

Date : 1er mai 2026

Signature : _____

Date d'activation : _____

Acceptation par formulaire en ligne